

l'an deux mil vingt-trois  
le quinze février à vingt-et-une heures  
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique  
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,  
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,  
COSTEDOAT, CZEPCZAK, EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA,  
GILLMANN, LAMIRAL, LE MOING, MILON, MUNIER, RANCE,  
SANTINHO

**Date de convocation**  
9 FEVRIER 2023

formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs :** M. DIOP a donné procuration à M. EVEN  
M. PASSET a donné procuration à Mme CHERET

**Date d'affichage  
de la convocation**  
9 FEVRIER 2023

**Date d'affichage  
de la délibération**  
17 FEVRIER 2023

**Absent :** ./.

Mme RANCE a été élue secrétaire

**Nombre de conseillers** 19

**Présents** 17

**Votants** 19

**OBJET : Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement  
temporaire d'activité**

Mme la Maire expose :

Les deux services civiques recrutés pour assurer les missions d'animation « Faire Patrimoine Ensemble » au Petit Moulin ayant renoncé à poursuivre leur mission, Mme la Maire propose à l'Assemblée d'ouvrir un poste pour recruter un adjoint territorial d'animation à temps non complet sur une période de 4 mois pour :

- Organiser et animer les projets prévus au Petit Moulin jusqu'en juin 2023
- Renforcer le service restauration scolaire.

Mme MILON précise à la demande de Mme RANCE que la subvention "Faire Patrimoine Ensemble" permet de couvrir à hauteur d'environ 80 % le coût de cet emploi pour la partie animation du Petit Moulin.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : adjoint d'animation pour les projets culturels du Petit Moulin et le temps de restauration scolaire,

Sur le rapport de Mme la Maire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**DECIDE** de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint territorial d'animation pour effectuer les missions d'animation des projets culturels du Petit Moulin et les missions de service sur le temps de restauration scolaire, suite à un accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 16/35<sup>e</sup>, à compter du 20 février 2023 pour une durée maximale de 4 mois sur une période de 5 mois.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 387, indice majoré 354 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme  
Cernay-la-Ville, le 17 février 2023  
La Maire  
Claire CHERET



Mis en ligne le 17/02/2023 à 14h51

**REÇU EN PREFECTURE**  
le 17/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217801281-20230215-DCH2023\_001